Offres de la Bouchée de Pain. — Deux [illegible] Rue de Lannoy, 42, Roubaix. Deux [illegible] et vieilles chaises, 42, Rue de Lannoy, Roubaix. Deux [illegible] Rue Pierre Legrand, 42, Roubaix. Deux [illegible] Rue Pierre, Vieilles chaises, 42, Rue de Lannoy. M. Paul Desclaux : au lieu de vieux objets, 42, de vieilles chaussures.

Savon Paris-Ménage
POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES
Exige rigoureusement le titre.

Salle Dominique ROUSSEAU
Rue de l'Alouette, 60, ROUBAIX

Dimanche 13 Janvier 1901
GRAND BAL MASQUÉ
Ouverture du Bal à 7 heures
Cavalier : 1 franc. — Dame : 50 centimes

LE ROI DES CAFÉS
Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial.
ADOPTÉ PAR L'ARMÉE
En vente, gros et détail : 68, rue de l'Épeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

WATTRELOS

Médailles d'honneur. — M. le Ministre du commerce et de l'industrie vient de décerner des médailles d'honneur du travail aux personnes suivantes :

MM. Philibert Bézy, Charles et J.-B. Bertelle, Louis Beuscart, Jean-Louis Beuscart, Louis Delcourt, Henri Descamps, Auguste et Gustave Florin, Emile Gorieux, Henri Hennebicq, Alfred Lepoutre, Pierre Moulard, Emile Rose, Auguste Samain et M. Nys, ouvriers de l'établissement Leclercq-Dupire.

Changement de local. — La société le « Relèvement des Trépassés », établie chez M. Rousseel, au Crétinier, est autorisée par arrêté préfectoral à s'établir chez M. Ledoux, estaminet de la « Perche », rue du Bureau.

CROIX

Révision des listes électorales. — Le tableau de révision de la liste générale électorale est déposé à la mairie et sera communiqué à tout requérant.

Les demandes d'inscription ou de radiation devront être formées avant un délai de vingt jours, c'est-à-dire avant le 5 février à minuit.

Vols de lapins. — Dans la nuit de vendredi à samedi six lapins valant 48 fr., ont été volés chez M. G. Vanbeselaere, marchand de beurre, rue des Jardins.

— Un individu a enlevé dans la nuit de vendredi, chez M. Cormont, épicier-crémier, rue des Ogiers, deux lapins, valant 6 fr.

— Vendredi vers 7 heure du matin, un inconnu a dérobé deux lapins chez Mme veuve Vandewerie, rue des Ogiers.

—Deux lapins ont été volés chez M. J. Debril, demeurant également rue des Ogiers.

Une enquête est ouverte.

ÉLIXIR SUÉDOIS
(Voir en de page)

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 11 Janvier 1901

Musique municipale. — Renouvellement de l'établissement et remplacement d'instruments.

Voici le texte du rapport des commissions des Finances et des Beaux-Arts, présenté dans la séance de vendredi soir par M. Désiré Parsy et dont le Conseil a adopté les conclusions :

Messieurs,

Le Conseil municipal, sur la proposition à lui faite par M. le Maire dans la séance du 14 décembre dernier, a renvoyé à vos commissions des Finances et des Beaux-Arts une demande de M. le président de la musique municipale tendant à obtenir le renouvellement de l'uniforme des sociétaires et le remplacement de quelques instruments hors d'usage.

Vos Commissions, réunies le 4 Janvier courant, ont décidé d'ajourner la question de l'habillement jusqu'au moment où le dépôt de compte administratif de l'exercice 1900 aura fait connaître les ressources disponibles dont il pourra être fait état ; mais, comme il existe au budget supplémentaire de l'exercice de 1900, sous le n° 105, un crédit de 1.088.41 qui était affecté au renouvellement et à l'entretien de l'uniforme de la Musique municipale, vos Commissions ont été d'avis de proposer au Conseil d'autoriser le Maire à faire utiliser ce solde de ce crédit, soit 1.091.11, pour l'acquisition, de gré à gré, chez le facteur du choix de la Commission de la Musique municipale, des instruments dont le remplacement est demandé et dont le devis s'élève à une somme à peu près égale.

Toutefois, au cours de la discussion, plusieurs remarques très judicieuses ont été faites qui ont engagé vos commissions à vous prier, Messieurs, de vous joindre à elles pour demander à l'Administration municipale qu'elle réclame de la commission administrative de la musique municipale :

1° L'application stricte du règlement dudit corps, notamment des articles 23, 31, 36, 37 et 39, ainsi conçu :

« Art. 23. — Chaque musicien est responsable de son instrument ; l'entretien et les réparations sont à sa charge.

» Toutefois, les réparations nécessaires, lorsqu'elles seront nécessitées par l'usure de l'instrument, sera être bien entendu par le musicien, être laissées à la charge de la société.

» Art. 31. — Chaque année, dans la première quinzaine d'Avril et dans la première quinzaine d'Octobre, il sera opéré, à la Conseil 3, Jardin public, un contrôle général des instruments, des équipements, uniformes et accessoires.

» Tout musicien dont l'instrument sera malheureux ou dont l'instrument serait mal entretenu sera passible d'une amende de deux francs, sans préjudice des indemnités qui pourraient être dues pour les dommages résultant de sa négligence ou de son défaut de soins.

» Le même, qualité sera appliqué, dans les sorties, au musicien dont la tenue ou l'instrument laissé en mauvais état.

» Art. 36. — Tout musicien qui perdra ses cartons ou cahiers sera tenu de les remplacer à ses frais dans les délais prescrits par le Conseil.

» Art. 37. — Aucun musicien ne pourra jouer avec les instruments fournis par la ville ou appartenant à la Société dans un bal ou autre cérémonie quelconque.

» Il ne pourra, sans autorisation spéciale du Conseil d'Administration, jouer en tenue dans aucune réunion publique ou particulière, sous peine d'une amende de 5 francs.

» Cet article n'est pas applicable aux professeurs instrumentistes attachés à l'Académie de musique, faisant partie de la Société, qui, en qualité de chefs d'une autre musique seraient appelés à diriger une répétition ou une exécution de la part de cette dernière.

» Art. 39. — Tous les ans, au 31 décembre, un inventaire complet de l'uniforme, des musiques, des uniformes, des équipements et du matériel en général, est dressé par le Conseil d'Administration de la musique et transmis au maire.

2° Qu'elle prenne une délibération pour prescrire, sinon la lettre, du premier alinéa de l'article 37, en décrétant qu'il est défendu aux musiciens de « jouer avec les instruments appartenant à la ville ou à la société dans une autre société musicale, » prises en réunion ou en cortège.

Si le conseil partage nos vues, nous le prierons d'adopter le projet de résolution suivant qui nous avons l'honneur de lui présenter.

L'éclairage de la rue du Canal

Rapport suivant présenté au nom de la Commission de la Voirie, par M. Cocheteux, à été adopté par le Conseil municipal dans sa dernière séance.

Messieurs,

Dans votre séance du 11 décembre 1900, vous avez renvoyé à la Commission de la Voirie l'étude d'un vœu déposé par plusieurs de nos collègues pour l'éclairage de la rue du Canal.

Cette rue est fréquentée principalement le soir et le matin, aux heures où les ouvriers se rendent aux fabriques.

Le hiver, ce passage devient dangereux ; sans lumière, il a l'aspect d'un coupe-gorge.

Votre Commission de la Voirie estime donc qu'il est de toute opportunité de faire une réunion demandée ; elle vous propose, Messieurs, en conséquence, de voter un crédit de 1.000 francs, présenté, comportant une dépense totale de 4.032 fr. 40.

Les travaux seraient exécutés aussitôt que les ressources disponibles le permettraient.

M. Martens fait une remarque sur les termes employés au rapport de « voter en principe le projet » et aime à penser qu'il ne s'agit pas d'ajournement indéfini. MM. Maurice Cornier et Léon Salembier, adjoints, fournissent toutes les explications désirables.

M. Salembier expose notamment qu'il est inexact chaque année au budget un crédit pour nouvelles canalisations de gaz à faire en cours d'année et que les commissions consultées décident de l'emploi à faire de ce crédit.

En ce qui concerne la rue du Canal, la canalisation sera établie ainsi qu'il est dit au rapport dès que l'on disposera de ressources disponibles pour faire face à la dépense.

Rue du Pont-de-Neuville. — *Rétablissement de la circulation.* — Les travaux de construction d'aqueduc étant terminés rue du Pont-de-Neuville, la circulation des voitures sera rétablie dans cette rue à partir de demain matin lundi 14 janvier.

Les convois funéraires pour le cimetière principal, représentant donc dès ce même jour leur itinéraire régulier.

A propos de l'heure. — La note dont nous avons fait suivre le communiqué de l'administration sur la modification de l'heure des horloges publiques de façon à la faire concorder avec celle de Roubaix, a été trouvée.

Nous rétablissons : 1° Que les horloges publiques qui étaient celle de l'extérieure des gares et en avance par conséquent de 5 minutes sur l'*heure intérieur sera dorénavant de 5 minutes en* retard sur l'heure extérieur de la gare et de deux minutes sur l'heure extérieure.

Lycée de Tourcoing. — Par arrêté ministériel en date du 5 janvier, M. Doudelez, instituteur, retraité, précédemment répétiteur, au Lycée de St-Omer, est nommé répétiteur au Lycée de Tourcoing, en remplacement de M. Dracqu, nommé professeur au collège de Péronne.

Accidents du travail. — M. François Barbe, 70 ans, répétiteur chez Delmasure frères, fabricants rue de Tourcoing, s'est fait une rupture musculaire en soulevant une caisse de bobines.

Docteur Carette, 10 jours.

— *M. J.-B. Picavet, 45 ans, aide tisserand,* chez Duverdyn, rue du Repos, a été blessé au pied par la chute d'un poids du métier, fracture de la première phalange du gros orteil gauche.

Docteur Dechonnet, 3 à 30 jours.

— *Mlle Sidonie Mazy*, 23 ans, étiqueuse chez Duvillier frères, au Touquet, a eu le pouce gauche pris par une vis. Arrachement de l'ongle et plaie.

Docteur Debuchy, 12 à 15 jours.

Société de secours mutuels « la Prévoyance ». — Le Président de « la Prévoyance » à l'honneur de informer les sociétaires que le nous de M. le Dr Julien doit être ajouté à la liste des medecins de la société qui leur a été récemment communiqué, d'où il a été involontairement oublié.

Théâtre de Tourcoing. — Direction Alexandre Bisi. — La représentation de la *Fille du Régiment* qui a été donnée hier, a été pour le public qui remplissait la salle, fort en accordant des vieilles connaissances, un succès brillant que celui de l'année dernière. Mlle Ida Hélène plaît de plus en plus à ses admirateurs.

C'est, qu'en effet, outre la musique de Donizetti, qui est charmante, Mlle Ida Hélène a de quoi plaire qui vibre dans cette nièce à toujours enthousiasmé le public et on peut s'attendre ce soir à ce qu'une « Le même qualité soit appliquée, dans les sorties, au musicien dont la tenue ou l'instrument laissé en mauvais état.

» Art. 36. — Tout musicien qui perdra ses cartons ou cahiers sera tenu de les remplacer à ses frais dans les délais prescrits par le Conseil.

» Art. 37. — Aucun musicien ne pourra jouer avec les instruments fournis par la ville ou appartenant à la Société dans un bal ou autre cérémonie quelconque.

» Il ne pourra, sans autorisation spéciale du Conseil d'Administration, jouer en tenue dans aucune réunion publique ou particulière, sous peine d'une amende de 5 francs.

» Cet article n'est pas applicable aux professeurs instrumentistes attachés à l'Académie de musique, faisant partie de la Société, qui, en qualité de chefs d'une autre musique seraient appelés à diriger une répétition ou une exécution de la part de cette dernière.

» Art. 39. — Tous les ans, au 31 décembre, un inventaire complet de l'uniforme, des musiques, des uniformes, des équipements et du matériel en général, est dressé par le Conseil d'Administration de la musique et transmis au maire.

2° Qu'elle prenne une délibération pour prescrire, sinon la lettre, du premier alinéa de l'article 37, en décrétant qu'il est défendu aux musiciens de « jouer avec les instruments appartenant à la ville ou à la société dans une autre société musicale, » prises en réunion ou en cortège.

Si le conseil partage nos vues, nous le prierons d'adopter le projet de résolution suivant qui nous avons l'honneur de lui présenter.

L'éclairage de la rue du Canal

Rapport suivant présenté au nom de la Commission de la Voirie, par M. Cocheteux, a été adopté par le Conseil municipal dans sa dernière séance.

Messieurs,

Dans votre séance du 11 décembre 1900, vous avez renvoyé à la Commission de la Voirie l'étude d'un vœu déposé par plusieurs de nos collègues pour l'éclairage de la rue du Canal.

Cette rue est fréquentée principalement le soir et le matin, aux heures où les ouvriers se rendent aux fabriques.

L'hiver, ce passage devient dangereux ; sans lumière, il a l'aspect d'un coupe-gorge.

Votre Commission de la Voirie estime donc qu'il est de toute opportunité de faire une réunion demandée ; elle vous propose, Messieurs, en conséquence, de voter un crédit de 1.000 francs, présenté, comportant une dépense totale de 4.032 fr. 40.

Les travaux seraient exécutés aussitôt que les ressources disponibles le permettraient.

M. Martens fait une remarque sur les termes employés au rapport de « voter en principe le projet » et aime à penser qu'il ne s'agit pas d'ajournement indéfini. MM. Maurice Cornier et Léon Salembier, adjoints, fournissent toutes les explications désirables.

M. Salembier expose notamment qu'il est inexact chaque année au budget un crédit pour nouvelles canalisations de gaz à faire en cours d'année et que les commissions consultées décident de l'emploi à faire de ce crédit.

En ce qui concerne la rue du Canal, la canalisation sera établie ainsi qu'il est dit au rapport dès que l'on disposera de ressources disponibles pour faire face à la dépense.

Rue du Pont-de-Neuville. — *Rétablissement de la circulation.* — Les travaux de construction d'aqueduc étant terminés rue du Pont-de-Neuville, la circulation des voitures sera rétablie dans cette rue à partir de demain matin lundi 14 janvier.

Les convois funéraires pour le cimetière principal, représentant donc dès ce même jour leur itinéraire régulier.

A propos de l'heure. — La note dont nous avons fait suivre le communiqué de l'administration sur la modification de l'heure des horloges publiques de façon à la faire concorder avec celle de Roubaix, a été trouvée.

Nous rétablissons : 1° Que les horloges publiques qui étaient celle de l'extérieure des gares et en avance par conséquent de 5 minutes sur l'*heure intérieur sera dorénavant de 5 minutes en* retard sur l'heure extérieur de la gare et de deux minutes sur l'heure extérieure.

Lycée de Tourcoing. — Par arrêté ministériel en date du 5 janvier, M. Doudelez, instituteur, retraité, précédemment répétiteur, au Lycée de St-Omer, est nommé répétiteur au Lycée de Tourcoing, en remplacement de M. Dracqu, nommé professeur au collège de Péronne.

Accidents du travail. — M. François Barbe, 70 ans, répétiteur chez Delmasure frères, fabricants rue de Tourcoing, s'est fait une rupture musculaire en soulevant une caisse de bobines.

Docteur Carette, 10 jours.

— *M. J.-B. Picavet, 45 ans, aide tisserand,* chez Duverdyn, rue du Repos, a été blessé au pied par la chute d'un poids du métier, fracture de la première phalange du gros orteil gauche.

Docteur Dechonnet, 3 à 30 jours.

— *Mlle Sidonie Mazy*, 23 ans, étiqueuse chez Duvillier frères, au Touquet, a eu le pouce gauche pris par une vis. Arrachement de l'ongle et plaie.

Docteur Debuchy, 12 à 15 jours.

Société de secours mutuels « la Prévoyance ». — Le Président de « la Prévoyance » a l'honneur de informer les sociétaires que le nous de M. le Dr Julien doit être ajouté à la liste des medecins de la société qui leur a été récemment communiqué, d'où il a été involontairement oublié.

LA MÉDECINE NOUVELLE
Méthode vitaliste

Il importe surtout de bien préciser ce qu'on entend par méthode vitaliste. Beaucoup de personnes peuvent penser qu'il s'agit d'une sorte d'action occulte, tandis que rien n'est plus tangible, plus véritable que cette action. Cette nuit, presque à vue d'œil, les merveilleux effets.

Les applications en sont externes ; c'est par l'endosmose naturelle, fluidique, que s'opèrent les transfusions d'agents vitaux, lesquels s'en vont directement activer les échanges et secourir la résistance en faisant des cellules nouvelles.

Voici généralement ce qui se passe au cours du traitement vitaliste ; si nous prenons comme exemple le cas le plus sérieux, le plus terrible *comme pronostic, un phtisique arrivé à la dernière limite de sa résistance : Le malade est* couché, sans forces, inondé de sueurs, il tousse péniblement et n'expectore qu'avec l'aide d'une garde-malade ou d'une parent dévoué. Il n'a plus ni sommeil ni le moindre appétit.

A ce moment si l'on applique les soins vitalistes, dès la première minute le malade s'endort d'un sommeil calme, les sueurs diminuent, donnant place à une chaleur douce, agréable. La respiration se calme et redevient normale, presque imperceptible. Cela dure douze et parfois quinze heures ; après lesquelles le malade se réveille, prend de l'eau et demande à prendre soit du lait, soit du bouillon ; pour se rendormir à nouveau.

Au bout de trois ou quatre heures, il se réveille, prend soit du lait, soit du bouillon ; pour se rendormir à nouveau.

Ce sommeil ininterrompu ne discontinue pas ; il se fait même pendant le sommeil ; car c'est ce sommeil qui devient à son tour le grand réparateur ; il est provoqué par les échanges ; par le soulagement qu'ils apportent à la résistance ; et au bout de quatre ou cinq jours de ces soins, le malade est sauvé. La convalescence durera quelques semaines encore, mais la guérison est certaine !

Nous avons choisi à dessein ce cas qui est le plus lamentable qui soit ; et c'est précisément ce que nous le traitement de chaque semaine par la *Médecine Nouvelle*, qui ne se lasse pas de tenir le monde au courant des cures de merveilleux vitalisme.

Il ne faut donc pas confondre ces méthodes avec celle des électriciens, qui ne peuvent hélas obtenir que des résultats éphémères au prix de brûlures souvent intolérables. Non. Le vitalisme, lui, est un agent de sensibilité douce et agréable. Le malade se sent régénéré de minute en minute ; et le sommeil bienfaisant, le sommeil réparateur est le moyen qu'il prouve que de suite, et la meilleure de toutes les preuves que puisse demander le véritable savant.

Nul médicament ne saurait provoquer ce sommeil sans intoxiquer les malades. Et par la simple osmose vitaliste, nous le voyons s'installer et ne quitter le pauvre endolori qu'une fois les forces perdues et l'équilibre rétabli dans son dynamisme intégral.

Qu'il s'agisse de paralysie, de tumeurs, d'ataxie, d'asthme, de rhumatisme quelle maladie chronique grave et de longue durée, le vitalisme en triomphe, comme il triomphe de la Phtisie. C'est la réparation naturelle, c'est l'aide apportée à la nature celon ses besoins immédiats ; c'est un renfort à la vie qui végète. Voilà ce qu'est le dynamisme.

« La Médecine nouvelle » est envoyée gratuitement pendant deux mois à quiconque la demande adressée à l'hôtel de la Médecine Nouvelle, rue de Lisbonne, 49, Paris.

De E. Dumas.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 11 janvier 1901

Présidence de M. Martin, vice-président — Assesseurs MM. Bouillon et Mornery. — Ministère public, M. Vanoverbergh.

Un nouveau vendeur. — Michel Talbot, 30 ans, parqueur en manufacture à Lomme, détenteur d'un [illegible] spécial, outrageant aux magistrats, injures et voies de fait, etc., le tout [illegible] à 6 mois de prison.

Quelle n'a pas été la surprise du commissaire de police en recevant une lettre de Talbot se donnant lui-même comme auteur d'un abus de confiance commis au préjudice de MM. Jacquey et Thérel, fabricants de Roubaix & Dubuquet, Talbot déclarait avoir vendu la bicyclette prêtée d'Hersen et l'engagère, à la stupéfaction générale, démontre que prisonnier doit vrai et ne cherchait pas à se faire aller à la justice.

Talbot déclare qu'il veut libérer sa conscience pour vivre en paix à l'expiration de ses peines avec les tribunaux.

Il est condamné à 4 mois de prison et 25 francs d'amende avec confusion des peines.

Les dépenses. — Si l'on pleurait tous les individus qui, à la faveur du jour de l'an, se présentent dans les maisons comme souscrire, choisissez, buvez, etc., et qui sont des vulgaires escrocs, la fiole serait longue.

Zéphir Gutvarci et Jules Vanhoose, d'Armentières, apprendront en peu de prudence — pour l'un prochain — à leurs coutiles.

Ils conviennent pour leur méfait 3 mois et 1 mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES

Gustave Carlier, sans de confiance, 1 mois, 25 fr. défaut — Emile Herzeg, fraude à la loi sur les boissons, 15 fr. surcis — Bernard Perreon, 57 ans, mendicité, 48 heures — Henri Mellinette, 25 ans, mendicité, irresse, 48 heures — Décret Colmet, colporteur, 8 heures — Eugène Gérard, 16 fr. surcis — Joseph C..., 23 ans, de Roubaix, 6 jours — Thomas T..., 30 jours — Arthur Marthy, cabaretier, 25 fr. — Comte, brin, dénégage — Marie Dupuis, 42 ans, mendicité, 24 heures — François Delmart, 65 ans, mendicité, irresse, 15 jours, 5 fr. — Ernest Avet, 24 ans, mendicité, irresse 15 jours — Marie Pavia Dubon, 39 ans, de Lille, vagabondage, 48 heures — Julien Corlonnier, 10 ans, de Lille, abus de confiance, 1 mois, sursis — Emest Cyr, 16 fr. surcis — Bernard, cabaretier, brin, irresse, 6 jours, 5 fr. — Furnand Billiard, 12 ans, de Lille, — Denis Hage, 13 ans, vol, remis à l'Assistance Publique — Marguerite Mehieux 26 ans, de Lille, rôdeuse, et, Marie Sebourg, 45 ans, vol, 2 mois.

SPECTACLES & CONCERTS

Société des « Crick-Socks. » — C'est le dimanche 3 février, à 8 heures du soir, que le grand concert d'abonnement de la Société des « Crick-Socks. »

Outre notre excellent orchèse, qui produira de nouvelles œuvres, la commission s'est assurée le concours de Mlle Dayzbergh, cantatrice, lor prix avec distinction du Conservatoire royal de Bruxelles, du célèbre violoniste compositeur F. Renard et de M. Boyer, baryton, dont les récents débuts à l'Opéra comique ont été particulièrement brillants ; voilà pour la partie musicale. M. Baret se chargera personnellement de la partie gaie ; le comédie quelques monologues et, pour terminer le programme *l'interprétation* de la fine comédie de Labiche avec Mme Mitiaïres et Marie Pret, et MM. Mondollot et Sailard.

Nous reparlerons de ce concert dans quelques jours, mais nous tenions à en donner dès aujourd'hui ce faible aperçu, certains d'être agréable en annonçant à l'avance cette soirée musicale.

Nouvelle découverte. Guérison assurée des
MALADIES DE LA PEAU et du CUIR CHEVELU
Dartres, Eczémas, Herpès, Tuiges, Pellicules, Boutons, Démangeaisons, Taches de rousseur, Chute des cheveux, Pellicules, Calvitie, Pelade, Cicatrices, Brûlures, Plaies, etc. Résultats merveilleux.
PRIMEUR LABORATOIRE, 7, Place de la Bourse, et en Pharmacie. Prix : 3 fr. 50 le flacon. Envoyé franco contre mandat adressé au Docteur Pierre, 7, Place de la Bourse, Paris.
Bandages herniaires, Ceintures, Bas, Chaussettes, Bretelles et ceinture abdominale, Articles pour hémiplégie, Appareils pour Sourdes-muettes, Bandages pour Bégues, Appareils orthopédiques, Articles de chirurgie, Pansements, Produits pharmaceutiques, Produits chimiques 4, TARBES (Hautes-Pyrénées).
Seul Dépôt à Roubaix : Pharmacie GERBEYE, rue du Chemin-de-Fer, 15 (au pas sur. avec la rue de la Gare).

L'ESTOMAC
Le Journal « Le Mémorial de l'Estomac » qui traite de toutes les maladies de l'estomac, est adressé au Directeur, 181, BOULEVARD SEBASTOPOL, PARIS.

Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy.
— *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 5 heures.*

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de la surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artificiels de l'Institut Nicholson, a versé à cet institut la somme de 25.000 fr., afin que toutes les personnes recourues qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement.

S'adresser à l'Institut Nicholson, 4, Longcott 9, Gunnersbury, Londres, W.

IMPERMÉABLES
PNEUMATIQUES
Tuyaux d'Arrosage
CAOUTCHOUC
MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC
J. De la Rayère fils
INGÉNIEUR
Industriel
HALLUIN, en face du bureau de Douanes.

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Merlier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, Roubaix.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 54 LILLE
Le gérant : A. LEGLERCQ.

LILLE

AU PALAIS

On se souvient de l'affaire d'agression en plein jour commise rue Bradfert, à Tourcoing, sur la personne d'un garçon de recettes, M. Louis Sadens. L'instruction de cette affaire confiée à M. Delalé, juge d'instruction, vient d'être terminée. Les inculpés, Jean Godefroy, tisserand, Victor Demoire, 20 ans, manœuvre de maçon, Charles et Jean-Baptiste Dubuez, l'un peigneur, l'autre manœuvre de maçon, comparaîtront devant la Cour d'Assises en février.

Les vols. — Nous avons mentionné, hier, l'arrestation au 3e arrondissement de trois gamins pour vol de pantoufles à l'étalage de M. Dupied, marchand de chaussures. Un quatrième complice a été arrêté à la suite des autres. C'est un gamin de 10 ans, Louis Vanbrussel, demeurant rue Malpart, 15.

— Nous avons annoncé il y a quelques jours l'arrestation d'une nommée Marie Sous qui avait volé 600 francs de bijoux et des vêtements à sa patronne Mme Vandeverke, cafetière à Tourcoing.

Hier soir, M. Jérôme, commissaire de permanence, recevait la visite d'un nommé Ephirin Meyer, 20 ans, photographe ambulant, qui lui remettait un bracelet d'or. Meyer expliqua qu'ignorant que Marie Sous était une voleuse, il lui avait donné l'hospitalité et qu'elle lui avait laissé avant son départ un bracelet. Se trouvant de passage à Tourcoing, il avait lu un article de journal, relatant l'arrestation de Marie Sous. Il avait alors compris que le bracelet avait été volé.

Un cheval dans le canal. — Hier matin, un malheureux cheval attelé à un bateau, ayant bouté le long de la berge du quai de la Haute-Deûle, est tombé dans le canal. On a pu le retirer sain et sauf.

LE NORD

ARMENTIÈRES

La tentative d'assassinat contre un adjoint au maire

MISE EN LIBERTÉ DE L'INCULPÉE

Mme Desmaux, arrêtée à la suite de sa tentative d'assassinat contre M. Delettré, adjoint au maire, a été mise en liberté samedi après-midi, vers quatre heures.

Elle a déclaré avoir agi dans un mouvement de surexcitation inexplicable.

Dans ces conditions la mesure prise par M. le Juge d'instruction Delalé répondait au désir de M. Delettré.

Mort subite. — Mme Mélanie Mourmant, âgée de 63 ans, demeurant rue Neuve, 79, a été trouvée morte dans son lit samedi à midi.

On croit que la décès remonte à la nuit de jeudi à vendredi.

La cause est attribuée à une affection cardiaque.

Dans un matelas on a trouvé une somme de 2.400 francs appartenant à la défunte.

LA MÉDECINE NOUVELLE

Rue de Lisbonne, 49, Paris

Président de M. Martin, vice-président. — Assesseurs MM. Bouillon et Mornery. — Ministère public, M. Vanoverbergh.

Les vols de pont Changmont. — Une quinzaine de gamins de Paris se sont sous dans la tête de voler le pont Changmont. A cet effet, ils se sont mis en rôdeur du quartier Saint-Sauveur, ils allaient y emporter les feuilles de zinc chez le marchand d'os, les se sont escroqués parmi le pont en argent, à raison de 1 franc le kilogramme.

Ces gamins sont Georges Lemaître, 11 ans — Albert Duphrèche, 14 ans — Antoine Gaydecki, 12 ans — Lucien Betrancourt, 12 ans — Henri Tarel, 12ans — Edmond Sellier, 10 ans — Emile Delpont, 15 ans — Georges Chaisnier, 9 ans — Lucien Leroy, 12 ans — Alfred Pibem, 14 ans — Ch. Terby, 10 ans — Paul Rousselle, 11 ans, et Charles Rousselle, 13 ans, etc. Tous ont été remis à leurs parents, mais les recéleurs, Jules Maingnez, 34 ans marchand de charbons ; Pierre Dessent, 38 ans, et Albert Ledon, 45 ans, marchand d'os, ont été condamnés à deux mois le premier et quinze jours les autres.

La plupart de ces gamins, autres que les Chylbrecht avaient, en outre, commis quelques menus larcins. Faute leur garnissaient vu-pr.

AFFAIRES DIVERSES

Alexandre Ackermann, 23 ans, peigneur à Roubaix, fraude, 6 j. sursis, 500 francs — Alfred Domonin, 31 ans, maçon à Roubaix, fraude, 3 j., 500 francs — Emile Broctier, 48 ans, journalier à Quesnoy, fraude, 2 mois, 1000 f. — Achille Dessaint, 37 ans, journalier à Auberchicourt, fraude et rebellion, 2 mois et 2 fois 500 fr — Hubertin Gaudez, 39 ans, journalier à Roubaix, fraude, 3 j., 500 fr. — Jules Marx, 22 ans, et Emile Marx, 32 ans, fraude, 3 j., sursis, 500 fr. — Jules Bastien, 42 ans, et Raymond Dhesnon, 38 ans, mendicité en récidive, 48 j., sursis — Oscar Brunavych, de Lille, coups, 25 fr. sursis — Jules Van Vellandé, de La Madeleine, coups, 25 fr. — Henri Pave, de Tourcoing, coups, bris, 6 j., sursis — Alfred Moisan, 40 ans, de Lom, 50 fr. sursis et 6 jours fin, 3 fr. surcis, coups — Charles Dufour, marchand de légumes, faux poids, 16 fr. sursis — Joseph Declerlay, 17 ans, de Lille, vagabondage, 15 j., 25 fr. et déchéance pendant 2 ans.

Audience du 12 janvier

Présidence de M. Martin, vice-président. — Assesseurs MM. Bouillon et Mornery. — Ministère public, M. Vanoverbergh.

Un nouveau vendeur. — Michel Talbot, 30 ans, parqueur en manufacture à Lomme, détenteur d'un [illegible] spécial, outrageant aux magistrats, injures et voies de fait, etc., le tout [illegible] à 6 mois de prison.

Quelle n'a pas été la surprise du commissaire de police en recevant une lettre de Talbot se donnant lui-même comme auteur d'un abus de confiance commis au préjudice de MM. Jacquey et Thérel, fabricants de Roubaix & Dubuquet. Talbot déclarait avoir vendu la bicyclette prêtée d'Hersen et l'engagère, à la stupéfaction générale, démontre que prisonnier doit vrai et ne cherchait pas à se faire aller à la justice.

Talbot déclare qu'il veut libérer sa conscience pour vivre en paix à l'expiration de ses peines avec les tribunaux.

Il est condamné à 4 mois de prison et 25 francs d'amende avec confusion des peines.

Les dépenses. — Si l'on pleurait tous les individus qui, à la faveur du jour de l'an, se présentent dans les maisons comme souscrire, choisissez, buvez, etc., et qui sont des vulgaires escrocs, la fiole serait longue.

Zéphir Gutvarci et Jules Vanhoose, d'Armentières, apprendront en peu de prudence — pour l'un prochain — à leurs coutiles.

Ils conviennent pour leur méfait 3 mois et 1 mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES

Gustave Carlier, sans de confiance, 1 mois, 25 fr. défaut — Emile Herzeg, fraude à la loi sur les boissons, 15 fr. surcis — Bernard Perreon, 57 ans, mendicité, 48 heures — Henri Mellinette, 25 ans, mendicité, irresse, 48 heures — Décret Colmet, colporteur, 8 heures — Eugène Gérard, 16 fr. surcis — Joseph C..., 23 ans, de Roubaix, 6 jours — Thomas T..., 30 jours — Arthur Marthy, cabaretier, 25 fr. — Comte, brin, dénégage — Marie Dupuis, 42 ans, mendicité, 24 heures — François Delmart, 65 ans, mendicité, irresse, 15 jours, 5 fr. — Ernest Avet, 24 ans, mendicité, irresse 15 jours — Marie Pavia Dubon, 39 ans, de Lille, vagabondage, 48 heures — Julien Corlonnier, 10 ans, de Lille, abus de confiance, 1 mois, sursis — Emest Cyr, 16 fr. surcis — Bernard, cabaretier, brin, irresse, 6 jours, 5 fr. — Furnand Billiard, 12 ans, de Lille, — Denis Hage, 13 ans, vol, remis à l'Assistance Publique — Marguerite Mehieux 26 ans, de Lille, rôdeuse, et, Marie Sebourg, 45 ans, vol, 2 mois.

SPECTACLES & CONCERTS

Société des « Crick-Socks. » — C'est le dimanche 3 février, à 8 heures du soir, que le grand concert d'abonnement de la Société des « Crick-Socks. »

Outre notre excellent orchèse, qui produira de nouvelles œuvres, la commission s'est assurée le concours de Mlle Dayzbergh, cantatrice, lor prix avec distinction du Conservatoire royal de Bruxelles, du célèbre violoniste compositeur F. Renard et de M. Boyer, baryton, dont les récents débuts à l'Opéra comique ont été particulièrement brillants ; voilà pour la partie musicale. M. Baret se chargera personnellement de la partie gaie ; le comédie quelques monologues et, pour terminer le programme *l'interprétation* de la fine comédie de Labiche avec Mme Mitiaïres et Marie Pret, et MM. Mondollot et Sailard.

Nous reparlerons de ce concert dans quelques jours, mais nous tenions à en donner dès aujourd'hui ce faible aperçu, certains d'être agréable en annonçant à l'avance cette soirée musicale.

Nouvelle découverte. Guérison assurée des
MALADIES DE LA PEAU et du CUIR CHEVELU
Dartres, Eczémas, Herpès, Tuiges, Pellicules, Boutons, Démangeaisons, Taches de rousseur, Chute des cheveux, Pellicules, Calvitie, Pelade, Cicatrices, Brûlures, Plaies, etc. Résultats merveilleux.
PRIMEUR LABORATOIRE, 7, Place de la Bourse, et en Pharmacie. Prix : 3 fr. 50 le flacon. Envoyé franco contre mandat adressé au Docteur Pierre, 7, Place de la Bourse, Paris.
Bandages herniaires, Ceintures, Bas, Chaussettes, Bretelles et ceinture abdominale, Articles pour hémiplégie, Appareils pour Sourdes-muettes, Bandages pour Bégues, Appareils orthopédiques, Articles de chirurgie, Pansements, Produits pharmaceutiques, Produits chimiques 4, TARBES (Hautes-Pyrénées).
Seul Dépôt à Roubaix : Pharmacie GERBEYE, rue du Chemin-de-Fer, 15 (au pas sur. avec la rue de la Gare).

L'ESTOMAC
Le Journal « Le Mémorial de l'Estomac » qui traite de toutes les maladies de l'estomac, est adressé au Directeur, 181, BOULEVARD SEBASTOPOL, PARIS.

Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy.
— *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 5 heures.*

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de la surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artificiels de l'Institut Nicholson, a versé à cet institut la somme de 25.000 fr., afin que toutes les personnes recourues qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement.

S'adresser à l'Institut Nicholson, 4, Longcott 9, Gunnersbury, Londres, W.

IMPERMÉABLES
PNEUMATIQUES
Tuyaux d'Arrosage
CAOUTCHOUC
MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC
J. De la Rayère fils
INGÉNIEUR
Industriel
HALLUIN, en face du bureau de Douanes.

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Merlier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, Roubaix.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 54 LILLE
Le gérant : A. LEGLERCQ.

BOURSES ET MARCHÉS — SPECTACLES ET CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

La journée du dimanche à Roubaix

Mairie. — Les bureaux sont fermés. L'Etat-civil est ouvert jusqu'au midi. — Consultations